Dans « Le Côté obscur de la force », qui paraît chez Flammarion mercredi 11 octobre, le journaliste Vincent Nouzille propose une enquête fouillée sur ce qu'il appelle les « dérives du ministère de l'intérieur et de sa police ». « Le Monde » publie en avant-première des extraits concernant le mouvement social qu'a connu la France en 2018

« En pleine crise des « gilets jaunes », jamais une surveillance aussi massive n'avait été déployée »

LE CÔTÉ OBSCUR DE LA FORCE. ENQUÊTE SUR LES DÉRIVES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE SA POLICE
de Vincent Nouzille
Flammarion, 512 p., 23 €.

C'est un secret d'Etat jusque-là bien préservé que nous dévoilons ici : en pleine crise des « gilets jaunes », les services de renseignement français ont mis sur écoute et géolocalisé des milliers de manifestants. Jamais une surveillance aussi massive n'avait été déployée. Jamais autant d'individus en même temps n'avaient été concernés. Jamais de tels moyens techniques n'avaient été combinés pour savoir où des citoyens allaient se rendre, et tenter d'interpeller en amont ceux qui étaient suspectés, à tort ou à raison, de s'apprêter à commettre des violences.

Selon les témoignages de plusieurs responsables de la police et du renseignement, si le cadre légal a été formellement respecté, certaines de ces surveillances ont été décidées et avalisées sur la base de critères flous et dans la précipitation. *« C'était la panique au sommet du pouvoir et dans les services,* explique une source au ministère de l'intérieur. *Le mouvement des "gilets jaunes" se transformait chaque samedi en insurrection. Il fallait sauver la République. Nous avons donc ratissé large*[1]*. »*

« IL FALLAIT SAUVER LA RÉPUBLIQUE. NOUS AVONS DONC RATISSÉ LARGE », EXPLIQUE UNE SOURCE AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Au lendemain de la journée du 1er décembre 2018, où la violence est montée d'un cran, notamment à Paris avec le saccage de l'Arc de triomphe et au Puy-en-Velay avec l'incendie de la préfecture, le ministre de l'intérieur, Christophe Castaner, et son secrétaire d'Etat, Laurent Nuñez, décident de changer de stratégie. Ils exigent que le dispositif de sécurité soit plus mobile et demandent davantage d'interpellations en amont. Ils souhaitent surtout une surveillance ciblée de toute personne présumée violente. *(...)*

Les services de renseignement ont déjà dans leurs radars des individus classés à l'ultragauche et à l'ultradroite, beaucoup étant « fichés S » (pour « sûreté d'Etat »). En revanche, la plupart des « gilets jaunes » sont inconnus. Dans les premiers temps, les services peinent à repérer des « leaders » d'un mouvement aussi éruptif que peu organisé. *(...)* Le préfet de police de Paris, Michel Delpuech, s'inquiète des activistes provinciaux que ses équipes ne connaissent pas et qui risquent de « monter » à Paris pour y semer des troubles chaque samedi.

Face aux risques de désordre qui se propagent, les « gilets jaunes » étant insaisissables et se déplaçant sans arrêt, la donne change. *« Nous allons maintenant travailler sur cette nouvelle population »*, glisse, de manière elliptique, Laurent Nuñez à propos des « gilets jaunes », lors d'une audition au Sénat le 4 décembre. Durant la seule journée du 8 décembre 2018, 724 personnes sont placées en garde à vue dans toute la France, souvent avant même qu'elles ne commencent à manifester. Les samedi 15 et 22 décembre, le même dispositif se reproduit. Les différents services ont commencé leur surveillance de certains manifestants considérés comme potentiellement dangereux. Et cela avec l'aval des plus hautes instances, qui ont donné leur feu vert à l'emploi massif des « techniques de renseignement », les « TR » dans le jargon des initiés. *(...)*

L'emploi des techniques de renseignement ne peut être justifié que pour la défense nationale, la protection des intérêts majeurs du pays, la lutte contre l'espionnage économique et scientifique, la prévention du terrorisme, du crime organisé et de la prolifération d'armes de destruction massive. Mais elles sont aussi autorisées pour la prévention des « atteintes à la forme républicaine des institutions », de la « reconstitution de groupements dissous » ou des « violences collectives de nature à porter gravement atteinte à la paix publique ». C'est principalement ce dernier motif – appelé « 5-C » par les spécialistes, et déjà employé lors de l'évacuation de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes au printemps 2018 – qui va être utilisé à grande échelle lors de la crise des « gilets jaunes ».

En décembre 2018, les requêtes de « TR » affluent brutalement *(...)*. Même si les données publiées dans les rapports annuels de la CNCTR *[Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement]* sont imparfaites, elles donnent un aperçu de cette montée. Les demandes motivées par la « prévention des violences collectives » passent de 6 % de l'ensemble des requêtes en 2017 à 14 % en 2019, ce qui représente une augmentation de 133 % et un cumul de plus de 20 000 demandes en trois ans[2] ! Dans le détail, le compteur des « géoloc », déjà en forte croissance les années précédentes, s'affole, passant de 3 751 demandes en 2017 à 5 191 en 2018, puis à 7 601 en 2019, soit un doublement en deux ans et la plus forte progression des techniques de renseignement. Quant aux écoutes, elles se multiplient aussi sur la même période, passant de 8 758 en 2017 à 12 574 en 2019, soit une croissance de 43 % en deux ans. Globalement, cette surveillance a concerné au moins 2 000 personnes entre fin 2018 et fin 2019. *(...)*

La pression est telle que le centre d'écoute, basé aux Invalides, doit faire appel à des renforts d'effectifs pour les week-ends. De plus, le nombre de lignes téléphoniques écoutées simultanément a rapidement atteint le maximum autorisé[3], ce qui a conduit Matignon à rehausser ce contingent en juin 2019 pour atteindre 3 800 lignes, dont 3 050 réservées au ministère de l'intérieur. Les « grandes oreilles » sont employées à grande échelle.

Au siège de la CNCTR, un bâtiment sécurisé caché au fond d'un jardin de la rue de Babylone, dans le 7e arrondissement, la tension est maximale chaque fin de semaine à partir de décembre 2018. *(...) « C'était l'enfer. Tous les services voulaient un feu vert dans la soirée de vendredi. La Commission n'avait pas forcément le temps de vérifier les motivations indiquées dans les centaines de demandes »*, précise un de ses membres, qui n'a pas eu son mot à dire sur ces décisions.

(...) Beaucoup de manifestants ciblés sont ainsi repérés en direct, dans leurs déplacements en voiture, en train, jusqu'à Paris, ou vers d'autres grandes métropoles où se déroulaient des rassemblements importants. Ignorant qu'ils sont géolocalisés grâce à leur téléphone, certains sont interpellés sur les routes, aux péages, dans les gares ou près des lieux de leur résidence. Seize personnes, présentées par la police comme des « black blocs » ou des « ultrajaunes », seront arrêtées à 12 h 30 le samedi 7 décembre 2019, dans une maison louée avenue du Général-Leclerc, au Bouscat, près de Bordeaux, et les locaux perquisitionnés.

Leur localisation a été rendue possible, affirmeront les enquêteurs, grâce à la découverte faite dans la nuit de tags anti-police peints dans le quartier et sur la foi d'*« investigations d'environnement »* effectuées le matin même. Mais les détails de ces *« investigations d'environnement »* ne seront pas versés en procédure, car, selon l'officier de police judiciaire chargé de l'enquête, elles *« provenaient d'informations classifiées »*. Ce qui correspond à des renseignements de surveillance émanant des services.

La géolocalisation permet également de suivre le parcours des « cibles » durant les manifestations. Les trajets sont visualisés en direct sur des écrans. *(...)* Chaque cible est alors colorée selon son appartenance présumée : rouge pour des cibles de l'ultragauche, bleu pour l'ultradroite. *(...)*

D'autres « gilets jaunes » font l'objet d'un traçage en direct hors des manifestations habituelles du samedi. Le dimanche 14 juillet 2019, juste avant le défilé traditionnel des armées sur les Champs-Elysées, les services reçoivent des alertes sur la présence de « gilets jaunes » dans les parages, alors que le périmètre a été interdit à toute manifestation sur ordre du préfet de police. Plus grave : ils soupçonnent une attaque contre le président de la République, Emmanuel Macron. Au vu du risque de « trouble grave à l'ordre public », des surveillances téléphoniques sont aussitôt autorisées, pour quelques jours, sur plusieurs cibles, avant d'être levées faute de menaces avérées. Coïncidence ? Ce jour-là, parmi les près de 200 personnes interpellées dans Paris en marge du défilé, trois leaders connus des « gilets jaunes », Eric Drouet, Maxime Nicolle et Jérôme Rodrigues, sont arrêtés dès le matin aux alentours des Champs-Elysées et placés en garde à vue, avant d'être relâchés dans l'après-midi, une fois les procédures lancées ou classées sans suite. Les techniques de surveillance sont également utilisées de manière intensive pour repérer les manifestants contre le sommet du G7 qui se tient à Biarritz du 24 au 26 août 2019. *(...)*

La fin du mouvement des « gilets jaunes » en 2020, suivie de la longue crise sanitaire, n'a pas stoppé cette surveillance ciblée. Au contraire. Selon les données de la CNCTR, chargée de filtrer les requêtes des services, les demandes d'écoutes et de poses de balises pour tous types de motifs sont restées stables à un niveau élevé depuis 2020. Celles portant sur des intrusions dans des lieux privés ont fortement augmenté, tout comme celles sur la captation de données informatiques. Quant aux demandes de géolocalisation en temps réel, très prisées lors des manifestations, elles ont continué leur irrésistible ascension, de 7 601 en 2019, jusqu'à 10 901 en 2022, un nouveau record. ■

VINCENT NOUZILLE

Notes de bas de page :
1*. Entretiens avec l'auteur. La plupart des sources de ce prologue ont requis l'anonymat, vu le caractère sensible des informations livrées ici. Les dates des entretiens ne sont pas précisées.*
2*. Nombre des requêtes de TR motivées par les motifs de prévention des violences collectives : 4 226 en 2017 (soit 6 % du total des 70 432 demandes) ; 6 596 en 2018 (soit 9 % des 73 298 demandes) ; 10 296 en 2019 (soit 14 % du total des 73 543 demandes). Source : rapports annuels de la CNCTR.*
3*. Le contingent d'écoutes était de 3 040 depuis 2017, déjà passé à 3 600 en juin 2018.*

ENQUÊTE SUR LA PART D'OMBRE DES PRATIQUES POLICIÈRES

Depuis *P... comme police*, d'Alain Hamon et Jean-Charles Marchand (Alain Moreau, 1983), les livres d'enquête sur une institution aussi décriée que propice aux fantasmes n'ont pas fait défaut. Il manquait toutefois, dans ce catalogue, un ouvrage consacré aux plus récentes années, un livre qui serait à la fois une mise en perspective de maux endémiques (comme la difficulté à admettre l'existence de violences policières, fussent-elles répétées et objectivées) et un exercice d'analyse prospective sur des pratiques policières renouvelées, bien souvent inquiétantes. Vincent Nouzille, journaliste rompu aux investigations documentées, comble cette lacune en explorant *Le Côté obscur de la force* (Flammarion).

Si elle n'oublie pas les figures imposées et traite notamment de la persistance de réseaux d'influence souterrains au sein du ministère de l'intérieur, son enquête aide avant tout à mettre en lumière deux tendances de fond aux lourdes conséquences sur les libertés publiques. La première tient à la multiplication des entraves au droit de manifester grâce à la mobilisation de toutes les ressources judiciaires possibles, parfois au moyen de procédés à la limite du dilatoire. La seconde tendance concerne la mise en œuvre de techniques de surveillance de masse.

Noyés dans les rapports officiels et les interventions des autorités policières, les chiffres exhumés par l'auteur montrent que des milliers d'individus ont fait l'objet d'une surveillance étroite, une vaste entreprise de « renseignement » décidée au plus haut sommet de l'Etat lors de la crise des « gilets jaunes » et prolongée depuis. La pérennisation de ces techniques fait craindre une extension du domaine panoptique, rendue probable par le test grandeur nature des Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024. *« Il est assez vraisemblable*, prévient Vincent Nouzille, *que les enseignements qui en seront tirés inciteront ses promoteurs, notamment toute la filière de la sécurité qui piaffe d'impatience, à vouloir en tirer parti pour passer à la vitesse supérieure. »* Et accélérer un mouvement, manifestement déjà bien engagé, de surveillance généralisée. ■

ANTOINE ALBERTINI